

Hebdo Canada

Ref.



Volume 5, No 29
(Hebdomadaire)

le 20 juillet 1977

Ottawa, Canada.

Rapport de l'O.N.E. sur le transport du gaz de l'Alaska	1
Un champ de carburant à explorer: la forêt	2
Prêt au Kenya pour levé géologique ..	2
Programme d'épanouissement culturel	3
L'utilisation du système métrique ...	3
Lancement du brise-glaces Pierre Radisson	4
Venez voir les étoiles... ..	4
Baisse du nombre de morts accidentelles	4
Mises en chantier en avril	5
La chronique des arts	5
"Les secrets du grenier" peuvent recéler d'agréables surprises	6
Nouveau président du CN	6
Nouvelles brèves	6

Rapport de l'O.N.E. sur le transport du gaz de l'Alaska

Dans un rapport rendu public le 4 juillet dernier, l'Office national de l'énergie se dit favorable à la construction, le long de la route de l'Alaska, d'un pipe-line de 48 pouces de diamètre qui permettrait d'acheminer le gaz naturel depuis le delta du Mackenzie (Alaska) jusqu'au sud du Canada où il serait exporté sur le marché américain.

L'Office a choisi la demande de construction présentée par le Groupe *Foothills* (Yukon), qui est une société relativement petite, parmi les demandes de plusieurs autres sociétés. (La *Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd.* est un consortium formé de quinze importantes sociétés.) La *Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd.* proposait de construire un pipe-line longeant en partie la vallée du Mackenzie.

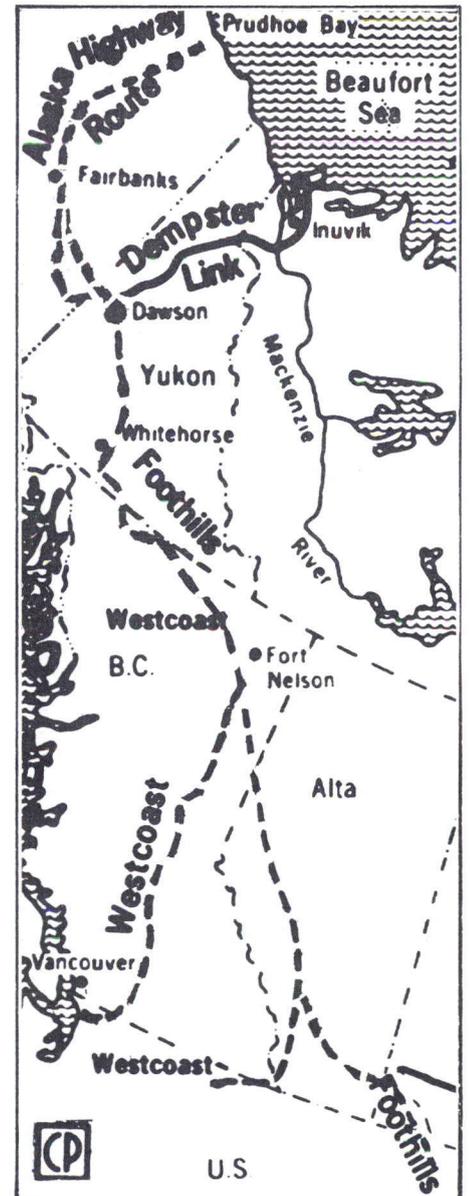
Selon le rapport, malgré les avantages économiques qu'aurait apporté au Canada ce deuxième choix, le prix à payer pour les conséquences sociales et "environnementales" ont amené l'Office à opter pour la construction d'un pipe-line le long de la route de l'Alaska, construction qui offrirait plus de possibilités pour l'industrie canadienne. Le projet présenté par la *Foothills* (Yukon) permettra une plus grande participation du Canada à l'entreprise que ne le fait celui de la *Canadian Arctic Gas Pipeline* avec un tracé suivant la vallée du Mackenzie.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie, a déclaré que le gouvernement étudierait le rapport de l'Office national de l'énergie "très soigneusement, et qu'il en serait de même du rapport de la commission Berger (Voir *Hebdo Canada*, 25 mai 1977, p. 1.), du rapport de la commission Lysyk et de toute autre étude relative à la construction du pipe-line".

On estime que le coût total de la construction, d'après la demande faite par le Groupe *Foothills* (Yukon), se montera à quelque huit milliards. Ce chiffre comprend le coût d'une dérivation de la canalisation devant acheminer le gaz depuis l'ouest de l'Arctique canadien jusqu'à Dawson (Yukon).

L'Office estime que les travaux amèneront la création d'environ 9 800 emplois pendant les trois ou quatre années que durera la construction; (2 000 nouveaux emplois dépendront directement des travaux.)

En février 1977, le Groupe *Foothills* (Yukon) proposait la construction d'une "canalisation directe" traversant le Yukon, puis longeant plus ou moins



Les lignes pointillées indiquent les trajets de pipe-lines recommandés par l'O.N.E.



20 juil. 77

des tracés déjà établis dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta avec, en plus, la construction d'une canalisation, parallèle au tracé de l'*Alberta Natural Gas*, dans le sud-est de la Colombie-Britannique.

Selon le rapport de l'O.N.E., le projet de la *Foothills* (Yukon) "présente en général le meilleur tracé pour le transport du gaz de l'Alaska vers les marchés des quarante-huit États du Sud" mais cependant "dans l'intérêt des canadiens, le projet tel qu'il a été présenté dans la demande devrait subir certaines modifications". L'Office recommande au gouverneur en conseil de ne pas donner son approbation avant:

"(i) que l'Office ait reçu, le 26 août 1977 au plus tard, les modifications appropriées aux demandes actuelles, en vue de la délivrance des certificats au nom des filiales de la *Foothills* (Yukon) pour les tronçons de la cana-

lisation dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Pour ce qui est de chacune des filiales, la *Foothills* (Yukon) posséderait 51 p. cent des actions donnant droit de vote, et la *Westcoast*, l'*Alberta Gas Trunk Line* et l'*ANG* (ou la *Westcoast* si l'*ANG* les refuse) 49 p. cent respectivement;

"(ii) que la *Foothills* (Yukon) ait conclu avec le gouvernement du Canada des accords en vertu desquels la société ou tout successeur entreprendrait:

a) de mener des études de faisabilité sur la construction d'un gazoduc de 30 pouces de diamètre au moins, qui partirait du delta du Mackenzie et suivrait la route de Dempster pour raccorder le delta au réseau de la *Foothills* (Yukon) près de Dawson (Yukon), et de présenter à l'Office national de l'énergie, le 1er juillet 1979 au plus tard, une de-

mande de certificat de service public pour un tel pipeline;

b) d'accepter d'acheminer dans la canalisation principale de 48 pouces de diamètre, entre le point de raccordement de la conduite latérale de Dempster et un ou des endroits situés au Canada, le long du réseau de 48 pouces de diamètre, les quantités de gaz du delta jugées nécessaires aux marchés du sud du Canada, à compter du 1^{er} juillet 1984 ou à une date ultérieure que déterminerait le gouvernement;

c) de verser à la demande du gouvernement du Canada, une somme que ce dernier utiliserait pour couvrir les coûts socio-économiques indirects de la construction du pipeline au nord du 60^e parallèle, coûts engendrés durant les deux années qui suivent l'autorisation accordée par l'Office de mettre le pipe-line en service. L'Office propose que l'obligation se limite à 200 millions de dollars."

Un champ de carburant à explorer: la forêt

D'après une étude préliminaire diffusée par le ministre fédéral des Pêches et de l'Environnement, le méthanol, ou alcool de bois, pourrait être produit au Canada en quantités industrielles à partir des ressources forestières excédentaires pour alimenter (du moins en partie) les automobiles et autres engins à moteurs.

Le rapport démontre qu'avec un barème d'impôt favorable, le méthanol pourrait être fabriqué dès aujourd'hui de façon rentable, à un prix qui pourrait faire concurrence à celui de l'essence.

La biomasse forestière excédentaire mentionnée dans le rapport comprend les arbres faisant partie de la coupe annuelle permise des forêts canadiennes, mais dont l'utilisation n'est pas prévue avant l'an 2000. Elle comprend, par ailleurs, des espèces considérées comme impropres à l'exploitation forestière traditionnelle, comme les déchets de la récolte, l'écorce et la sciure.

Le méthanol peut être utilisé seul ou mélangé avec de l'essence. Son utilisation exclusive nécessiterait certaines modifications fondamentales des moteurs; toutefois, dans des mélanges comptant jusqu'à 20 pour cent

de méthanol, seules des modifications mineures et peu coûteuses seraient nécessaires.

Basant l'analyse sur l'emploi d'un mélange de méthanol et d'essence dans une proportion de 15 et 85% l'étude révèle qu'il y a plus de matière végétale excédentaire dans nos forêts qu'il n'en faut pour satisfaire aux besoins prévus de carburant d'ici à la fin du siècle au Canada. Ce qui milite, encore plus en faveur de l'utilisation du méthanol dans les carburants actuels, c'est le fait que ce mélange combustible laisse entrevoir une réduction notable de la pollution.

L'étude prévoit la création d'une nouvelle industrie canadienne d'importance qui pourrait amener un développement régional considérable dans plusieurs zones rurales et créer jusqu'à 40 000 nouveaux emplois au pays. Le rapport indique aussi qu'une production annuelle de 5 milliards de gallons de méthanol est réalisable, ce qui entraînerait des économies annuelles de 800 millions\$ en importations de capitaux qui seraient normalement utilisés pour l'achat de pétrole de l'étranger.

De plus, le rapport prévoit qu'une industrie nationale de méthanol permettrait aux provinces de produire une plus grande part de l'énergie dont elles ont besoin et qu'elle donnerait lieu à une

répartition plus équitable de la production énergétique au pays.

(Extrait du journal *Le Papetier*, printemps 1977).

Prêt au Kenya pour levé géologique

Le Canada prêtera 1,1 million \$ au Kenya pour financer un levé géophysique aérien dans ce pays de l'Afrique de l'Est, a annoncé le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson.

Le gouvernement kényan accorde une haute priorité au développement minier comme moyen d'améliorer la situation du pays au chapitre des devises étrangères. Le levé constituera une part importante des efforts déployés en vue de trouver de nouvelles possibilités d'exploitation minière.

L'exploration portera sur 25 000 kilomètres carrés de la ceinture minière de la côte, et sur quelque 26 000 kilomètres dans les provinces occidentales.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) finance et coordonne la participation canadienne à ce levé. L'ACDI a déjà fourni au *Geological Survey of Kenya* du personnel et du matériel grâce auxquels les données recueillies lors du levé seront dûment prises en compte et mises à contribution.

Programme d'épanouissement culturel

Un nouveau Programme d'épanouissement culturel donnera la chance à de nombreux Canadiens d'accroître leur estime pour leur pays, vis-à-vis la richesse déployée par le pluralisme culturel de la société canadienne.

Anoncé, le 15 juin, à Vancouver, à la réunion des membres du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (C.C.C.M.) par le ministre responsable, M. J. Guay, le programme permettra aux associations ethno-culturelles sans but lucratif, directement chargées des cours complémentaires de culture linguistique, de recevoir une aide financière du gouvernement fédéral par l'entremise de la Direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État. Il les aidera aussi à mettre sur pied et à tenir de courtes séances de formation pour améliorer la

Assises nationales du C.C.C.M. à Vancouver

Pour amorcer sa nouvelle politique, le C.C.C.M. a entrepris à travers tout le Canada une série de consultations approfondies auprès des groupes ethno-culturels. Dans cette optique, cinq comités permanents ont été créés pour étudier les secteurs présentant une importance particulière pour ces groupes ethno-culturels. Ces secteurs concernent les média d'information, les subventions, le développement de

la langue et de la culture de même que le rapport existant entre le multiculturalisme et le bilinguisme, la politique d'immigration et l'orientation des immigrants et, enfin, les droits de l'homme et les problèmes humanitaires. Ces comités ont étudié au cours de leurs assises de la mi-juin une trentaine de mémoires soumis par les organismes ethno-culturels de la Colombie-Britannique et du Yukon.

compétence du personnel enseignant désigné pour ces cours. Le programme apporte aussi une contribution financière accrue aux associations pour leur permettre de mettre au point et de produire des manuels et autres éléments didactiques destinés surtout aux cours complémentaires de culture

linguistique.

Le nouveau Programme a été mis sur pied à la suite de recommandations du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme. Il contribuera à l'épanouissement culturel des Canadiens en leur permettant de mieux comprendre leur patrimoine.

L'utilisation du système métrique

Au cours de l'année 1976, les Canadiens ont pu se familiariser davantage avec les unités du système métrique par suite de la conversion des chiffres figurant sur l'emballage d'un grand nombre de produits de consommation (crème glacée, sucre etc.) Le Québec et la Colombie-Britannique ont effectué la conversion pour leurs emballages de lait; la conversion a été complétée dans le secteur de la météorologie, et la planification de la conversion dans l'industrie des boissons, achevée.

Les secteurs économiques sont déjà très engagés dans la troisième des quatre phases du programme de dates indicatives de la conversion au système métrique. Le travail touchant les politiques d'ensemble, les stratégies et l'organisation a été, dans la plupart des cas, achevé au cours de la phase d'investigation qui a pris fin en 1974. De plus, près de 70 p. 100 des activités de la deuxième phase, celle de la planification, sont maintenant terminées. On prévoit, enfin, que la phase d'implantation, la dernière, sera achevée d'ici la fin de 1980.

Échéancier respecté

Depuis le 1^{er} février 1977, toutes les transactions de grain sont réalisées en tonnes (1000 kg). Les industries de la manutention des grains en vrac et des

semences termineront la conversion au SI, au cours de l'année.

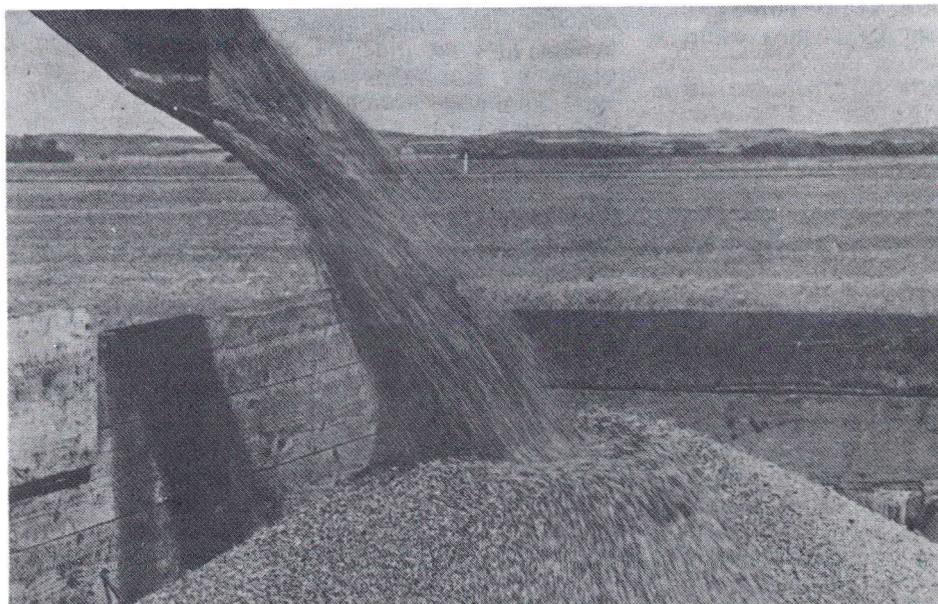
Le 1^{er} septembre 1977 marquera le début d'une période de 30 jours pendant lesquels on effectuera une conversion complète dans toute signalisation routière: ainsi la distance sera exprimée en kilomètres (km) plutôt qu'en milles, et la vitesse en kilomètres par heure (km/h) plutôt qu'en milles par heure.

L'an prochain marquera l'achèvement des plans de conversion au sys-

tème métrique des secteurs touchant les vêtements, les sports et le tabac.

On s'efforcera également de terminer la normalisation et la rationalisation des emballages des produits de consommation au Canada et l'industrie automobile réalisera encore de grands progrès en vue de la conversion concernant les modèles de 1978.

A compter de janvier 1978, les appels d'offres conformes au SI illustreront la conversion au système.



Le blé coulant à flots dans une benne est un spectacle familier en Saskatchewan. Bientôt, les cultivateurs apprendront à calculer selon les unités métriques.

Lancement du brise-glaces Pierre Radisson

Le dernier-né des brise-glaces de la Garde côtière, le *Pierre Radisson*, a été lancé le 3 juin à Vancouver par madame Jules Léger, épouse du gouverneur général du Canada.

Le navire de 322 pieds a reçu officiellement le nom d'un explorateur du XVII^e siècle, Pierre Radisson, lors d'une cérémonie pittoresque qui s'est déroulée juste avant le coucher du soleil, après quoi il a glissé doucement de la voie de lancement de la compagnie *Burrard Dry Dock* dans les eaux du port de Vancouver.

Des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ainsi qu'environ 400 invités de marque, assistaient à la cérémonie. Madame Léger a aussi fait la présentation d'une plaque pour le navire et d'une plaque commémorative pour les quelque 900 employés de la société *Burrard Dry Dock* qui ont construit le brise-glaces.

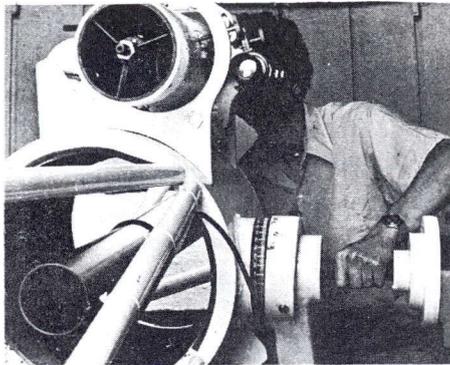
Le jumeau du *Pierre Radisson*, actuellement en voie de construction, doit être livré en 1979.

Ces brise-glaces sont les premiers à être construits pour le service de la Garde côtière au cours des récentes années, et les plus importants depuis la fin des années 60. Durant l'hiver, ils seront exploités dans les Grands lacs et sur le fleuve Saint-Laurent, et durant l'été, dans l'Arctique canadien.

Venez voir les étoiles...

Dans le but de développer dans la population un certain intérêt pour l'astronomie, le Département de physique de l'Université Laval a décidé d'organiser, pour juillet et août, des soirées d'observation à l'observatoire du Laboratoire d'astrophysique de l'université situé à St-Elzéar dans le comté Beauce (Québec).

Les séances d'observation sont suivies d'une description du télescope et de l'explication du fonctionnement de cet appareil. Les visiteurs peuvent observer différents astres, les planètes du système solaire ou encore des étoiles, des galaxies et des nébuleuses lointaines. Les séances prennent fin vers minuit. Si les conditions atmosphériques ne permettent pas ces séances d'observation, celles-ci sont



remplacées par des projections de diapositives.

Deux étudiants du Département de physique sont chargés de diriger les visites et les séances d'observation. Ces étudiants se font également un devoir de répondre à toutes les questions et demandes d'information supplémentaires. Un dossier documentaire est remis aux participants dans le but de leur permettre de poursuivre leurs observations, à l'aide de jumelles ou même à l'œil nu, une fois rentrés à la maison, ou encore d'alimenter par des lectures l'intérêt nouvellement éveillé.

Baisse du nombre de morts accidentelles

On a annoncé une diminution de 30 p. cent du taux de morts accidentelles sur les routes canadiennes, de 1973 à 1976, lors de la réunion des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de sécurité routière.

Parmi les mesures qui ont contribué à cette diminution, on compte: le perfectionnement des ceintures de sécurité ainsi que la sensibilisation du public à leurs avantages, et une loi sur le port de la ceinture dans deux provinces; des peines plus sévères imposées aux conducteurs coupables de conduite en état d'ébriété, en vertu du Code criminel, et la réduction des limites de vitesse dans plusieurs provinces; l'élimination systématique des obstacles dangereux sur le bord de la route, et l'augmentation du nombre de véhicules construits en vue de satisfaire à des normes plus rigides en matière de résistance à l'impact lors d'une collision.

Au Canada, le nombre de morts sur les routes est passé de 6 706 en 1973, niveau le plus élevé jamais atteint, à 5 262 en 1976. Cela représente une

Transports Canada a annoncé que 10 868 véhicules automobiles avaient été rappelés au cours du premier trimestre de 1977, pour des motifs de sécurité au cours de 32 campagnes de rappels de véhicules effectuées par 20 sociétés. Ces campagnes ont visé 5 182 véhicules, dont des voitures de tourisme, des camions et des autobus, 2 102 motoneiges, 3 317 motocyclettes et 267 remorques.

diminution du taux de morts accidentelles de 6,7 à 4,7 morts par million de milles-véhicules, soit une réduction de 30 p. cent.

Cette tendance à la baisse, la première enregistrée dans l'histoire des véhicules automobiles au Canada, s'est produite malgré l'augmentation du nombre de véhicules et de milles parcourus sur les routes canadiennes.

Réglementation de la vitesse

A compter de septembre 1977, les vitesses maximales pour les automobilistes du Canada seront indiquées en kilomètres par heure (km/h).

Sur les autoroutes, la vitesse maximale la plus courante sera de 100 km/h tandis que sur les routes à grande circulation, elle sera de 80 km/h.

Dans la plupart des grands centres, la vitesse maximale sera de 50 km/h.

Mises en chantier en avril

D'après les chiffres préliminaires la Société centrale d'hypothèques et de logement les mises en chantier au cours du mois d'avril, compte tenu des facteurs saisonniers, correspondaient à un taux annuel de 239 700 logements pour toutes les régions. Le taux définitif correspondant au mois de mars était de 204 500.

Le nombre réel de logements commencés au cours du mois d'avril dans les régions urbaines s'est élevé à 15 686, soit 3 p. cent de moins que le total de 16 213 enregistré pour le même mois de 1976.

Les mises en chantier de maisons unifamiliales au cours du mois d'avril ont atteint le chiffre de 6 361 (6 537 pour 1976), soit une diminution de 3 p. cent. Le nombre d'habitations groupées dans des bâtiments multi-familiaux s'est chiffré par 9 325 (baisse de 400).

La chronique des arts

Remise des prix Molson

Le Conseil des Arts du Canada a décerné, le 22 juin, ses prix Molson à trois personnalités du monde artistique canadien: M. Jean-Louis Roux, directeur artistique du Théâtre du Nouveau Monde, à Montréal; M. John Hirsch, directeur des émissions dramatiques au réseau anglais de télévision de Radio-Canada; et M. Bill Reid, joaillier, sculpteur et graveur de la tribu des Haïdas qui exerce son métier d'artiste en Colombie-Britannique.

Les prix ont été remis aux lauréats au cours d'une cérémonie tenue au Centre national des Arts, à Ottawa.

Les prix Molson du Conseil des Arts, d'une valeur de 20 000\$ chacun, sont décernés chaque année à trois Canadiens de marque. Ils servent à signaler des contributions exceptionnelles à la vie des arts, des humanités et des sciences sociales, et à encourager les titulaires à continuer leur apport à la vie culturelle et intellectuelle du Canada ou à l'unité nationale. Institués en 1963, ils sont financés par une donation de la Fondation Molson.

Les lauréats de l'an dernier étaient la grande comédienne Denise Pelletier (décédée depuis), le ténor Jon Vickers et les membres du Quatuor Orford.

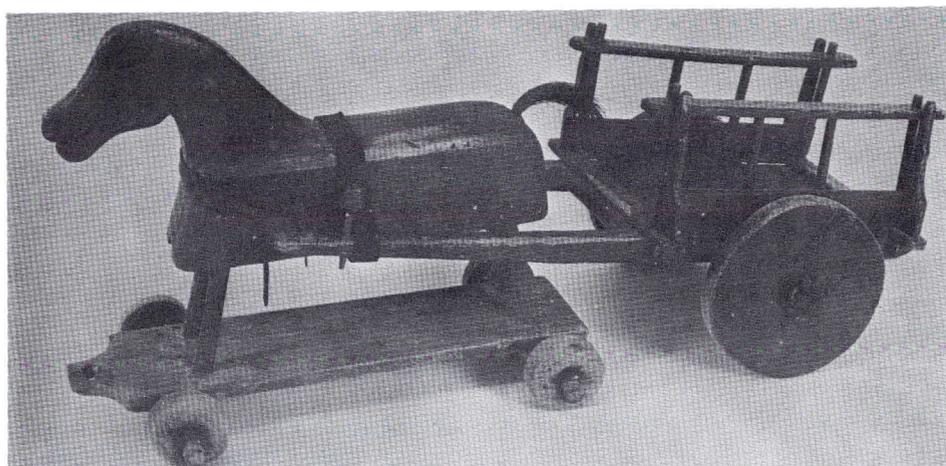
~ ~ ~

La vie artistique en Ontario

Bien des changements sont survenus au cours des quinze dernières années dans la vie artistique de la province d'Ontario. Ce phénomène est dû en partie au fait que le gouvernement a dépensé davantage dans ce secteur, ainsi qu'à l'aide énorme reçue localement par beaucoup d'organismes oeuvrant dans le domaine des Beaux-Arts. Ces facteurs ont, naturellement, stimulé les arts. Non seulement les artistes produisent plus que par le passé, mais leur travail s'améliore et capte davantage l'attention du public.

L'Ontario est ainsi devenu sur le plan artistique l'une des provinces les plus actives du pays. Toronto est maintenant reconnue comme un centre international et attire une foule de jeunes artistes désireux de se tremper dans l'ambiance de la Ville-Reine. Parmi les nombreux centres artistiques régionaux que l'on rencontre en dehors de Toronto, c'est London qui semble être actuellement le plus actif.

"Le jouet dans l'univers de l'enfant"



Cheval à roulettes attelé à une charette – Bois peint en rouge, crin et cuir (fabrication domestique) XIX^e siècle – Musée du Québec.

Le Musée du Québec a présenté récemment une exposition intitulée "Le jouet dans l'univers de l'enfant", couvrant la période de 1800 à 1925 environ. C'est l'une des plus importantes manifestations ethnologiques que le musée ait réalisées jusqu'à maintenant.

Au moment de la préparation de l'exposition, l'été dernier, le directeur du Musée du Québec, fit appel à la population et demanda à tous ceux qui possédaient des photographies ou des jouets anciens de bien vouloir les prêter au musée.

C'est ainsi que le musée a recueilli au-delà de 200 pièces qui se sont ajoutées aux 150 de sa collection, et qui constituent une véritable rétrospective du jouet depuis le début du

XIX^e siècle jusqu'aux environs de 1925. Tous les types de jouets qui ont fait le ravissement de plusieurs générations de petits Québécois sont représentés, y compris quelques pièces de collection extrêmement rares. Des jouets contemporains font également partie de l'exposition.

"Le jouet dans l'univers de l'enfant" a intéressé tous les publics, autant les sociologues que les collectionneurs et les poètes, ou tous ceux qui, simplement, ont, un jour, tenu dans leurs bras une poupée de chiffon ou un cheval de bois.

Un très beau catalogue, abondamment illustré, a été préparé pour l'occasion par M^{lle} Thérèse Latour, conservateur en ethnologie québécoise au Musée du Québec.



Mobilier d'enfant (fabrication industrielle): chaises à barreaux tournés; service à thé de fabrication anglaise. Vers 1900 – Musée du Québec.

“Les secrets du grenier” peuvent recéler d’agréables surprises

Vous êtes-vous déjà demandé si le tableau hérité de votre grand-tante a quelque valeur? Ou encore, pensez-vous que le fauteuil antique que vous gardez depuis longtemps, ou une cuillère en vieil argent ont une place sur le marché des antiquités? C’est pour répondre à ces questions que le Musée des beaux-arts de Montréal a invité six commissaires-priseurs de la célèbre maison Sotheby Parke Bernet, de New York, qui étaient à la disposition du public les 3 et 4 juin.

Intitulé “Les secrets du grenier”, cet événement est une première au Canada. Pendant deux jours, les experts ont fait verbalement l’identification et l’évaluation des objets qu’on leur montra dans les catégories suivantes: argent, porcelaine, meubles et objets de décoration européens et nord-américains, peintures et gravures, et art oriental.

Agréables surprises

Mmes Susan Curry et Louise Vernier, coprésidentes des “Secrets du grenier”, ont déclaré que Sotheby Parke Bernet ont tenu aux États-Unis de nombreuses séances d’évaluation au bénéfice d’organismes de bienfaisance depuis trois ans. De 80 000 à 100 000 personnes ont fait examiner des objets dans les villes de Rochester, Buffalo, Atlanta, Boston, Pittsburgh et Chicago.

Parmi les trésors que ces séances ont révélé, on note une poterie représentant un cheval de la dynastie T’ang, évaluée à 92 500\$ à Chicago; la seule pièce en porcelaine de l’époque des Médicis trouvée depuis la Seconde Guerre mondiale, vendue au prix record de 180 000\$; et deux peintures de Véronèse, évaluées à 378 650\$, lais-

sées dans une maison qui avait été donnée à un collègue.

Un livreur de supermarché, M. John Bianci, avait hérité de pièces d’argenterie antique d’un client; il a obtenu 8 250\$ pour un cabaret Valadier. Un couple de Brooklyn s’est aperçu qu’un plat appartenant depuis longtemps à la famille était un bol à punch émaillé fait par un orfèvre de la cour de Russie dont la valeur atteignait maintenant 15 000\$. Une secrétaire de Manhattan a présenté à une séance d’évaluation un chien en poterie, cassé, qui servait de jouet aux enfants — datant de la dynastie Han, il fut vendu aux enchères 5 250\$.

Un gobelet en argent et émail de Feodor Ruckert, maître de Fabergé, fut apporté par une femme de Bronxville, New York. Sa grand-mère l’avait acheté dans les années 1890 chez Tiffany & Co. pour 350\$. En 1967, son propriétaire l’avait assuré pour une valeur de 650\$; il fut vendu 11 000\$.

C’est ainsi que ce programme de recherche de trésors ignorés peut apporter d’agréables surprises.

Nouveau président du CN

Le chef de l’État major de la Défense nationale, le général Jacques-A. Dextraze deviendra le président du conseil d’administration du Canadien National.

Le bureau du premier ministre a annoncé cette nomination qui entrera en



Général J.-A. Dextraze

vigueur le 1^{er} septembre.

Agé de 57 ans, le général Dextraze est né à Montréal et a fait ses études au collège Saint-Joseph, à Berthierville.

C’est en 1940 qu’il s’enrôle dans les Forces armées canadiennes. Après la guerre il passe environ cinq ans à un poste de direction de la compagnie *Singer Manufacturing*, à Montréal. Mais en 1950, il revient à la carrière des armes pour assumer le commandement du 2^e bataillon du Royal 22^e Régiment en Corée.

En 1952, il revient au Canada et suit le cours du collège d’état major de l’armée canadienne à Kingston, en Ontario. Il poursuit sa carrière au sein des Forces armées canadiennes et en 1962 il est promu au grade de brigadier tandis qu’un an plus tard il est nommé chef d’état-major des Forces armées au Congo.

C’est en 1968, que le brigadier Dextraze devient chef adjoint du personnel au quartier général des Forces canadiennes à Ottawa. Quatre ans plus tard il est promu général et nommé chef de l’État-major de la Défense. (voir Hebdo Canada n° 17 du 27 avril 1977)

Nouvelles brèves

■ Le ministre fédéral de l’Agriculture, M. E. Whelan, et les ministres québécois de l’Agriculture et des Affaires intergouvernementales, MM. Jean Garon et Claude Morin, ont signé le 16 mai dernier une entente relative à la création d’un organisme fédéral-provincial de recherche sur la production animale. Le nouveau “Centre de recherche en zootechnie du Québec” sera établi à Lennoxville, près de Sherbrooke (Québec).

■ A partir de septembre, l’Université Laval offrira une maîtrise ès sciences en informatique. Contrairement aux maîtrises de recherche, celle-ci est orientée vers les besoins du marché du travail. Les diplômés seront aptes à diriger des projets d’envergure et à prendre la responsabilité de systèmes informatiques dans lesquels les notions de sécurité, de rendement et d’évaluation entrent en jeu; ils pourront diriger des analystes et des programmeurs, et collaborer avec des responsables d’autres secteurs.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d’information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n’est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.